

## INSCRIPTIONS NOUVEAUX ELEVES ANNEE 2020 / 2021

Les inscriptions des **nouveaux élèves**, pour l'année **2020 / 2021**, se dérouleront  
**du mardi 1<sup>er</sup> septembre au lundi 7 septembre 2020**  
selon le calendrier ci-dessous (en fonction des places disponibles).

INSTRUMENT DEMANDE	DATE D'INSCRIPTION	LIEU D'INSCRIPTION
<b>GITARE, BATTERIE, CHANT</b> <b>Batucada,</b> <b>Groupes Musiques Actuelles</b>	A partir du Mardi 1 <sup>er</sup> septembre 2020 de 17h00 à 18h30	Ecole de Musique 3 quai du Port 11400 CASTELNAUDARY
<b>PIANO</b> <b>EVEIL</b> <b>Orchestres tous niveaux</b> <b>FM</b>	A partir du Mercredi 2 septembre 2020 de 14h00 à 18h30	Ecole de Musique 3 quai du Port 11400 CASTELNAUDARY
<b>FLUTE</b> <b>CLARINETTE</b> <b>HAUTBOIS</b> <b>SAXOPHONE</b> <b>TROMPETTE, COR</b> <b>TROMBONE, TUBA</b>	A partir du Jeudi 3 septembre 2020 de 17h00 à 18h30	Ecole de Musique 3 quai du Port 11400 CASTELNAUDARY
<b>ANTENNE SALLES SUR</b> <b>L'HERS</b> <b>(Piano, FM, Eveil)</b>	A partir du Lundi 7 septembre 2020 de 17h00 à 18h30	Salle En Gauzy SALLES SUR L'HERS

**2 – Le dossier d'inscription pour l'année 2020/2021 est téléchargeable sur le lien suivant : [www.cccla.fr](http://www.cccla.fr) ou pourra être retiré le jour de l'inscription. Il comprendra :**

- La fiche d'inscription (partie administrative et pédagogique) :
- Un extrait du règlement intérieur
- Une autorisation de responsabilité ou de sortie
- Un justificatif de domicile
- Une attestation d'assurance extra-scolaire
- Une photo d'identité

**Tout dossier incomplet sera refusé.**

### **3- Horaires du secrétariat :**

Le secrétariat de l'école de musique ouvrira le lundi 31 août 2020

Lundi et mercredi : 15h30 – 17h30

Mardi et jeudi : 16h – 18h

Vendredi : 8h - 12h

**DEBUT DES COURS à partir du lundi 14 septembre 2020**

**FICHE D'INSCRIPTION 2020 / 2021**

**ELEVE**



NOM : .....  
 PRENOM : .....SEXE : .....  
 DATE DE NAISSANCE : .....AGE : .....  
 ADRESSE : .....  
 CODE POSTAL : .....COMMUNE : .....  
 TELEPHONE FIXE : .....TELEPHONE PORTABLE : .....  
 MAIL (nécessaire) : .....  
 MAIL2 : .....  
 CLASSE : .....ETABLISSEMENT SCOLAIRE.....

ELEVE MINEUR		ELEVE MAJEUR
PERE	MERE	
NOM PRENOM Adresse (si différente)	NOM PRENOM Adresse (si différente)	PROFESSION
PROFESSION	PROFESSION	

**REGLEMENT INTERNE DE L'EMI et DROIT A L'IMAGE**

Je, soussigné(e), ..... déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'EMI qui est affiché dans le hall.  
 J'autorise la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois à utiliser mon image (élève majeur) ou celle de mon enfant dans le cadre de toute publication concernant l'EMI sans aucune contrepartie financière.

DATE : ..... Signature du responsable légal

**TARIF**

	TARIF DE BASE	TARIF REDUIT
TRIMESTRE 1	€	€
TRIMESTRE 2	€	€
TRIMESTRE 3	€	€
<b>TOTAL</b>	€	€

**Je choisis de payer**

en 1 fois

en 3 fois

Signature : \_\_\_\_\_

**Nombre de personnes de la même famille (même adresse) inscrite à l'EMI**

**PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION**

EVEIL  FI  PC seule  FM seule  -10 %  UMSS  4<sup>ème</sup> enfant  2<sup>ème</sup> instrument

Dossier complet à l'inscription : OUI  NON  Si NON, reste à fournir :

Justificatif de domicile  Attestation d'assurance  Autorisation de sortie ou Autorisation de responsabilité

**MODIFICATION FICHE INSCRIPTION**

Inscription modifiée le :  
 Raison :

**INSCRIPTION PEDAGOGIQUE 2020 / 2021**  
(à remplir avec le professeur au moment de l'inscription)

**ELEVE : NOM :** ..... **PRENOM :** .....

**Inscrit :**  Liste d'attente instrument :  Position sur liste d'attente : .....

**FORMATION INSTRUMENTALE (FI)**

Batterie-Percussions, Chant, Clarinette, Cor, Flûte, Guitare, Hautbois, Piano, Saxophone, Trombone, Trompette, Tuba

Choix 1 ..... Nombre années de pratique : .....

Choix 2 ..... Nombre années de pratique : .....

Cycle Niveau : .....(demander au professeur au moment de l'inscription)

Evaluation nécessaire (demander au professeur au moment de l'inscription) .....

**FORMATION MUSICALE (FM) ou MODULE**

Cycle Probatoire	CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE Adulte-Ado A partir de 14 ans
Eveil 1A (MS) <input type="checkbox"/>	FM 1A <input type="checkbox"/>		FM Aduo 1 (initiation) <input type="checkbox"/>
Eveil 1B (MS) <input type="checkbox"/>	FM1B <input type="checkbox"/>	Module FMAO <input type="checkbox"/>	FM Aduo 2 (perfectionnement) <input type="checkbox"/>
Eveil 2A (GS) <input type="checkbox"/>	FM 1C <input type="checkbox"/>	Module Rythmes <input type="checkbox"/>	FM Aduo 3 (validation) <input type="checkbox"/>
Eveil 2B (GS) <input type="checkbox"/>	FM 1D <input type="checkbox"/>	Module FM Ecoute Analyse <input type="checkbox"/>	
Eveil 3A (CP) <input type="checkbox"/>	FM 1E <input type="checkbox"/>	Module Improvisation <input type="checkbox"/>	
Eveil 3B (CP) <input type="checkbox"/>	Autre .....		
<b>Cas particuliers De dispenses</b>	Demande de dispense annuelle non renouvelable <input type="checkbox"/> Cours fini au sein de l'EMI ou d'un autre établissement <input type="checkbox"/> Suit des cours dans un autre établissement. Préciser : ..... <input type="checkbox"/> Compétences acquises : <input type="checkbox"/>		

**PRATIQUES COLLECTIVES (PC)**

**CHŒURS**

Chœur FM 1 2 (fait partie du cours de FM1/ 2) :  Jour : .....

Chœur Cycle 1 (à partir de FM3 ou 9 ans) :

Chœur ADUO 1 (fait partie du cours ADUO) :  Chœur ADUO 2 (fait partie du cours ADUO) :

**MUSIQUES DE CHAMBRE**

PIANO	CUIVRES	GUIWARE
A : <input type="checkbox"/> C : <input type="checkbox"/>	Ensemble de SAXOPHONES <input type="checkbox"/>	Ensemble de Guitares CI <input type="checkbox"/>
B : <input type="checkbox"/> D : <input type="checkbox"/>	Ensemble de GRAVES <input type="checkbox"/>	Ensemble de Guitares C2-3 <input type="checkbox"/>

**MUSAK (Musiques Actuelles)**

Atelier Piano Accompagnement Musak

Atelier Groupe Musak

Batucada

Big Band

**ORCHESTRES d'HARMONIE**

Harmonie C1 « Mini Souci »

Harmonie C1-2 « Petit Souci »

Harmonie C1-2 « No Problem »

Harmonie C2-3 « Sans Souci »

**Date :**

**Nom de l'enseignant :**

## EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

### I- Condition d'admission

L'accès à l'école de musique est ouvert à tous, enfants et adultes, ayant satisfait aux règles d'inscriptions.

### II – Inscriptions / Réinscriptions

Toute candidature devra faire l'objet d'une inscription ou d'une réinscription :

Les réinscriptions seront faites courant juin aux heures d'ouverture du secrétariat

Les inscriptions seront faites entre fin août et fin septembre selon le calendrier précisé par la direction.

### III – Règlement concernant les tarifs

Les tarifs de l'Ecole de Musique Intercommunale, correspondant à un droit d'inscription, sont des **tarifs annuels** fixés chaque année par délibération de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Ces cotisations peuvent être réglées en 1 fois au 1er trimestre ou en 3 fois à chaque trimestre.

Dans le cas d'un paiement par trimestre, les cotisations sont dues avant la date d'échéance spécifiée sur la facture.

Passé ce délai, le recouvrement du trimestre pourra être assuré directement par le Trésor Public.

Le non-paiement d'un trimestre entraîne la radiation.

Les trimestres sont définis comme suit :

- 1er trimestre de fin septembre à décembre, facturation en octobre
- 2ème trimestre de janvier à mars, facturation en janvier
- 3ème trimestre d'avril à juillet, facturation en avril

Toute année scolaire commencée est due dans son intégralité. Toutefois, sur demande écrite à la Communauté de Communes, les situations exceptionnelles pourront être étudiées pour marquer l'arrêt d'un engagement :

- Pour raison de santé avec justificatif médical
- Pour raison familiale (déménagement ...)

En cas d'absence de l'élève, les séances ne seront pas remboursées.

En cas d'absence prolongée de plus de deux semaines consécutives d'un professeur de Formation Instrumentale (soit deux cours de F.I.), l'Ecole de Musique s'engage à remplacer le professeur. Dans le cas contraire, le remboursement des cours de formation instrumentale sera effectué en fin de trimestre dès la 4ème semaine d'absence, selon le tarif annuel de l'EMI voté par le Conseil Communautaire

Pour les nouveaux élèves, seuls les 3 premiers cours sont considérés comme une période d'essai

### IV – Evaluations et examens

**Le nouvel élève inscrit sera évalué dans sa discipline pour être affecté dans un cycle lui correspondant.**

### VI – Absences et congés

**Une assiduité totale et un travail régulier sont exigés de tous les élèves.**

Tout élève absent sans motif valable, à un contrôle ou examen, perd sa qualité d'élève.

**Trois absences non justifiées à un cours, qu'il s'agisse d'une discipline principale ou complémentaire, entraînent les mêmes conséquences.**

### VIII- Les pratiques collectives - activités musicales publiques

Les activités publiques de l'École de Musique Intercommunale sont conçues dans un but essentiellement pédagogique tout en favorisant le rayonnement sur le territoire de la Communauté de Communes. Elles comprennent des concerts, auditions, master class, répétitions publiques, contes musicaux etc. Ces manifestations publiques peuvent avoir lieu dans différents endroits. Dans certains cas, ces activités peuvent se dérouler en plein air (fête de la musique par exemple)

Ces prestations font partie intégrante de la scolarité et du programme pédagogique. Les élèves concernés sont informés en temps utile des dates de ces manifestations et leur présence sera rendue obligatoire. Les élèves sont tenus d'apporter gratuitement leur concours à ces manifestations.

L'absence non motivée à une manifestation ou à une de ces répétitions, ou encore dans le cadre d'un travail collectif, peut entraîner l'annulation de l'inscription de l'École de Musique Intercommunale.

L'École de Musique Intercommunale se réserve le droit de filmer, d'enregistrer les activités pédagogiques et les concerts des élèves à tout moment, et d'utiliser ces éléments ultérieurement à des fins d'archivages, de promotion ou de diffusion sans aucune contrepartie financière.

### **IX- Vie scolaire**

Tout changement dans la vie de l'élève (domicile, téléphone, Email ou autre) doit être notifié à l'administration de l'école.

Les frais de fournitures scolaires sont à la charge de l'élève (livres, méthodes, morceaux d'examen).

### **X- Entrée-Sortie-Autorisation / transport des élèves**

**L'EMI ne peut assurer la surveillance des élèves en dehors des cours et activités de l'EMI. Les parents des élèves mineurs restent donc responsables jusqu'à la prise en charge par le professeur et dès la fin du cours. Ils doivent donc les accompagner jusqu'à la salle de cours et s'assurer de la présence du professeur.**

**L'élève de l'EMI de moins de 8 ans ne peut sortir seul de l'EMI.**

**L'élève mineur à partir de 8 ans ne peut sortir seul de l'école sans une autorisation d'une personne responsable.**

### **XI - Santé -Hygiène**

Pour tout problème de santé concernant un élève, les parents sont prévenus. S'il est impossible de joindre les familles, un médecin pourra être appelé par l'administration pour examiner l'enfant malade. Les frais médicaux restent à la charge de la famille ainsi que les honoraires.

**En cas de maladie contagieuse de l'élève ou d'une autre personne vivant dans son foyer, la famille doit prévenir l'administration de l'école dans les meilleurs délais pour qu'éventuellement, puisse être appliquée la protection prévue par la réglementation en vigueur.**

### **XII- Assurances et attestation de responsabilité**

Tout élève inscrit à l'école de musique intercommunale devra fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile ».

### **XIII- Prêt d'instrument (1 an renouvelable en fonction des disponibilités)**

Dans le cadre d'un prêt d'instrument appartenant à l'EMI, l'élève ou son représentant légal devra prendre connaissance du contrat de prêt attestant de l'état et de la valeur de l'instrument au moment du prêt. L'élève devra fournir une attestation d'assurance, couvrant la valeur de l'instrument mis à son service et assurera à ses frais une révision annuelle ainsi qu'une révision de fin de prêt. Un exemplaire du contrat de prêt, signée par le représentant légal et le directeur, devra être remis à l'administration avant la réception de l'instrument de prêt.

Ce prêt est valable jusqu'au 30 septembre de l'année en cours renouvelable s'il n'y a pas d'autre demande au 30 septembre. Pour ce prêt d'instrument, une somme sera demandée chaque année, quelle que soit la durée du prêt dans l'année.

Le montant de cette location sera fixé chaque année par délibération de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois

**La Direction**

**ATTESTATION DE RESPONSABILITE et ATTESTATION PARENTALE**

**MON ENFANT A MOINS DE 8 ANS**

**Il ne peut sortir seul de l'EMI et doit toujours être accompagné d'une personne majeure (parent, responsable ou personne majeure désignée par les parents).**

**NOM DE L'ENFANT :** .....

**Je soussigné(e)** .....

Mère, père, responsable légal (barrer les mentions inutiles) de l'enfant ci-dessus désigné :

**AUTORISE** les personnes majeures suivantes à récupérer mon enfant à la fin des cours ou en l'absence d'un professeur.

Nom, Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone

**DEGAGE DE TOUTE RESPONSABILITE** l'Ecole de Musique Intercommunale Castelnaudary Lauragais Audois en prenant bien note que mon enfant ou élève majeur n'est sous la responsabilité de l'EMI qu'à partir du moment où il est confié au professeur dans sa classe et uniquement pour la durée du cours. Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur.

En cas de nécessité, j' **AUTORISE** l'hospitalisation de mon enfant dans un établissement de soins du département.

Date : .....

Signature :

**AUTORISATION DE SORTIE et ATTESTATION PARENTALE**

**MON ENFANT A 8 ANS OU PLUS**

**Il ne peut sortir seul de l'EMI sans une autorisation d'une personne responsable majeure.**

**NOM DE L'ENFANT :** .....

**Je soussigné(e)** .....

Mère, père, responsable légal (barrer les mentions inutiles) de l'enfant ci-dessus désigné :

**(cocher la case choisie ci-dessous)**

**I'AUTORISE** à quitter la classe à la fin des cours ou en cas d'absence d'un professeur.

**Ou**

**Ne I'AUTORISE PAS** à quitter la classe. Dans ce cas, je peux désigner ci-dessous les personnes autorisées à récupérer l'enfant en cas d'impossibilité du ou des responsables légaux

<b>Nom, Prénom</b>	<b>Lien avec l'enfant</b>	<b>Téléphone</b>

**DEGAGE DE TOUTE RESPONSABILITE** l'Ecole de Musique Intercommunale Castelnaudary Lauragais Audois en prenant bien note que mon enfant ou élève majeur n'est sous la responsabilité de l'EMI qu'à partir du moment où il est confié au professeur dans sa classe et uniquement pour la durée du cours. Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur.

En cas de nécessité, j' **AUTORISE** l'hospitalisation de mon enfant dans un établissement de soins du département.

Date : .....

Signature :

## Horaires des cours collectifs

Les horaires des cours de formation instrumentale seront choisis avec le professeur à la fin des inscriptions

### FORMATION MUSICALE 2020 / 2021

#### EVEIL MUSICAL

##### EVEIL 1 (enfants inscrits en Maternelle, Moyenne Section)

EVEIL 1 A	Mercredi	16h30 - 17h30	Judith
EVEIL 1 B (Salles sur l'Hers)	Lundi	17h00 - 18h00	Judith

##### EVEIL 2 (enfants inscrits en Maternelle, Grande Section)

EVEIL 2 A	Mercredi	15h30 - 16h30	Marie-Line
EVEIL 2 B (Salles sur l'Hers)	Lundi	17h00 - 18h00	Judith

##### EVEIL 3 (enfants inscrits en Primaire, Cours Préparatoire)

EVEIL 3 A	Mercredi	15h15 - 16h15	Albert
EVEIL 3 B (Salles sur l'Hers)	Lundi	17h00 - 18h00	Judith

#### CYCLE 1

##### FM 1ère année

FM 1 A initiation	Mardi	17h30 - 18h30	Antoine
FM 1 B initiation	Mercredi	17h30 - 18h30	Frédérique Ammann
FM 1 C confirmés	Jeudi	17h30 - 18h30	Antoine
FM1 D confirmés	Mercredi	17h30 - 18h30	Frédérique Ammann
FM1 E Initiation et confirmés (Salles/ l'Hers)	Samedi	10h30 - 12h00	Frédérique Ammann

##### FM 2ème année

FM 2 A	Jeudi	17h30 - 18h30	Frédérique Accart
FM 2 B	Mardi	17h30 - 18h30	Frédérique Ammann
FM 2 C (Salles sur l'Hers)	Samedi	10h30 - 12h00	Frédérique Ammann

##### FM 3ème année

FM 3 A	Vendredi	17h30-18h30	Albert
FM 3 B	Mercredi	15h30-16h30	Judith

##### FM 4 et 5<sup>ème</sup> année

FM 4 / 5	Vendredi	17h30 - 18h30	Judith
----------	----------	---------------	--------

#### CYCLE 2 (MODULES)

##### FM Écoute Analyse

Jeudi	18h30 - 19h30	Frédérique ACCART
-------	---------------	-------------------

##### Impro

Lundi	19h00 - 20h00	Georges
-------	---------------	---------

##### FMAO (Formation Musicale Assistée par Ordinateur) et Création

Vendredi	17h30 - 18h30	Antoine
----------	---------------	---------

##### Module Rythmes

Lundi	18h00-19h00	Vincent
-------	-------------	---------

#### CYCLE ADULTE-ADO (à partir de 14 ans)

FM ADUO 1 (initiation)	Mercredi	18h30 - 19h30	Albert
FM ADUO 2 (perfectionnement)	Mercredi	18h30-19h30	Albert + Judith
FM ADUO 2 (validation)	Après validation enseignants, module Cycle 2		

#### Cours Collectifs sans obligation de FM

##### Atelier PIANO accompagnement MUSAK

Lundi	18h30 - 19h30	Smaël
-------	---------------	-------



## PRATIQUES COLLECTIVES 2020 / 2021

### CHANT

<b>CHOEUR FM 1 A/2 B (Avec cours FM)</b>	Mardi	17h00 – 17h30	Frédérique Am
<b>CHOEUR FM 1 B/1 D (Avec cours FM)</b>	Mercredi	17h00 – 17h30	Frédérique Am
<b>CHOEUR FM 1 C/2 A (Avec cours FM)</b>	Jeudi	17h00 – 17h30	Frédérique Am
<b>CHOEUR FM 1/2 Salles sur l'Hers (Avec cours FM)</b>	Samedi	11h30 – 12h00	Frédérique Am
<b>CHOEUR CYCLE 1 (de 9 à 13 ans)</b>	Jeudi	17h45 – 18h45	Judith
<b>CHOEUR ADUO 1 (à partir de 13 ans)</b>	Mercredi	19h30 - 20h30	Judith
<b>CHOEUR ADUO 2 (à partir de 14 ans)</b>	Mercredi	19h30 – 20h30	Antoine

### ORCHESTRES D'HARMONIE

#### Les « MINI SOUCI » (orchestre d'harmonie C1)

Mardi	18h30 – 19h30	Frédérique Am
-------	---------------	---------------

#### Les « PETIT SOUCI » (orchestre d'harmonie C1-2)

Vendredi	19h00 – 20h00	Antoine
----------	---------------	---------

#### « SANS SOUCI – NO PROBLEM (batterie fanfare, animation traditionnelle – C2)

Mardi	20h00 – 21h00	Albert
-------	---------------	--------

#### « SANS SOUCI » (orchestre d'harmonie C2-3)

Vendredi	20h45 – 22h30	Albert
----------	---------------	--------

### MUSIQUE DE CHAMBRE

#### Musique de Chambre A

Mardi	18h30-19h30	Judith
-------	-------------	--------

#### Musique de Chambre B

Mardi	18h30 – 19h30	Olga
-------	---------------	------

#### Musique de Chambre C

Vendredi	18h30-19h30	Judith
----------	-------------	--------

#### Musique de Chambre D

Vendredi	18h30 – 19h30	Olga
----------	---------------	------

### ENSEMBLE DE SAXOPHONES

Jeudi	17h30 – 18h00	Georges
-------	---------------	---------

#### ENSEMBLE DES « GRAVES »

Lundi	19h00 – 20h00	Antoine
-------	---------------	---------

#### ENSEMBLE DE GUITARES C1

Vendredi	18h00 – 19h00	Marie-Line
----------	---------------	------------

#### ENSEMBLE DE GUITARES C2-3

Vendredi	19h00 – 20h00	Marie-Line
----------	---------------	------------

### MUSAK (musiques actuelles)

#### Cours collectifs Hors Coursus sans obligation de FM

<b>GROUPE MUSAK</b>	Samedi	10h30 – 12h00	Smaël et Vincent
<b>GROUPE MUSAK BIG BAND C2 / C3</b>	Lundi	20h30 -22h00	Georges
<b>BATUCADA</b>	Lundi	19h15 – 20h15	Vincent
<b>Atelier Piano (Accompagnement Musak)</b>	Lundi	18h00 – 19h00	Smaël

**TARIFS 2020**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS**

**ECOLE DE MUSIQUE**

<b>TARIFS ANNUELS</b>			
	<b>TARIFS CCCLA</b>	<b>TARIFS ADULTES CCCLA</b>	<b>TARIFS Extérieur Département</b>
<b>INSTRUMENT avec ou sans FM et pratiques Collectives</b>	<b>300 €</b> <small>UMSS et/ou No Problem, 50 % du tarif non cumulable avec les 10 % relatifs au 2ème et 3ème élève</small>	<b>300 €</b> <small>UMSS et/ou No Problem, 50 % du tarif non cumulable avec les 10 % relatifs au 2ème et 3ème élève</small>	<b>345 €</b> <small>UMSS et/ou No Problem, 50 % du tarif non cumulable avec les 10 % relatifs au 2ème et 3ème élève</small>
<b>EVEIL ou FM seule ou Module seul</b>	<b>75 €</b>	<b>90 €</b>	<b>90 €</b>
<b>PRATIQUES COLLECTIVES seules</b>	<b>75 €</b> <small>Gratuit avec adhésion UMSS</small>	<b>90 €</b> <small>Gratuit avec adhésion UMSS</small>	<b>90 €</b> <small>Gratuit avec adhésion UMSS</small>
<b>FM et PRATIQUES COLLECTIVES</b>	<b>105 €</b>	<b>120 €</b>	<b>120 €</b>
<b>Cours Collectif d'Instrument ou de Chant avec ou sans FM, avec ou sans Pratiques Collectives (6 élèves par heure)</b>	<b>105 €</b>	<b>120 €</b>	<b>120 €</b>
<b>2ème et 3ème élève</b>	Réduction de 10 % sur le montant total	Réduction de 10 % sur le montant total	Réduction de 10 % sur le montant total
<b>4ème élève</b>	Gratuit pour le tarif le moins cher,( non cumulable avec les 10 % relatifs au 2ème et 3ème élève) ou Réduction de 10% sur le montant total (si plus avantageux)	Gratuit pour le tarif le moins cher,( non cumulable avec les 10 % relatifs au 2ème et 3ème élève) ou Réduction de 10% sur le montant total (si plus avantageux)	Gratuit pour le tarif le moins cher,( non cumulable avec les 10 % relatifs au 2ème et 3ème élève) ou Réduction de 10% sur le montant total (si plus avantageux)
<b>LOCATION INSTRUMENT (en fonction des disponibilités)</b>	<b>30 €</b> <small>Valable jusqu'au 30 septembre de l'année en cours, quelle que soit la durée du prêt</small>	<b>30 €</b> <small>Valable jusqu'au 30 septembre de l'année en cours, quelle que soit la durée du prêt</small>	<b>30 €</b> <small>Valable jusqu'au 30 septembre de l'année en cours, quelle que soit la durée du prêt</small>
<b>REMBOURSEMENT</b> <small>A partir de la 4<sup>ème</sup> semaine d'absence d'un professeur de formation instrumentale s'il n'est pas remplacé Remboursement en fin de trimestre</small>	<b>5,90 €</b> <b>par cours annulé</b>	<b>5,90 €</b> <b>par cours annulé</b>	<b>5,90 €</b> <b>par cours annulé</b>